



Présentation



Janvier 2021

contact@eneo-ve.fr

www.eneo-ve.fr

Que s'est-il
passé depuis la
découverte de la
coccinelle en
juin 2017 au
Vendée Energie
Tour ?



Savoir-faire récompensé :

- 1^{er} prix régional Trophée Excellence Artisanale 2018
- Grand Prix Innovation Stars & Métiers 2018/2019
- Record du tour pour une Coccinelle électrique sur le circuit Bugatti au Mans 2'56 min



Monaco



Le décret d'application technique du 13 Mars 2020 relatif aux conditions de transformation des véhicules thermiques en électriques à batterie ou pile à combustible est sorti le 03 Avril au Journal Officiel

Grâce au travail et soutien de tous les acteurs



Alain LEBOEUF

Didier MANDELLI

Patricia GALLERNEAU

ICES

FNA

DGEC



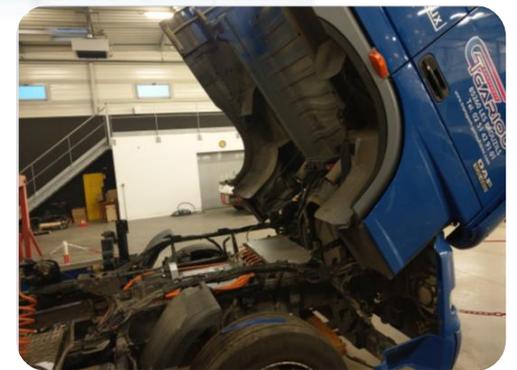
Que dit la réglementation?

- Le véhicule est immatriculé en France et est âgé de plus de 5 ans pour les catégories M et N
- Le fabricant du dispositif de conversion a un statut de constructeur automobile et peut nommer des installateurs habilités par lui-même.
- Le dispositif de conversion doit recevoir un agrément de prototype par type de véhicule délivré par le CNRV
- L'arrêté du 15 avril 2020 modifiant celui du 19 juillet 1954 précise qu'il n'est pas nécessaire d'avoir l'accord du constructeur d'origine dans le cadre d'une conversion
- Il est possible de convertir les véhicules de moins de 5 ans avec l'accord du constructeur.



Qui sommes nous ?

- Créée en Avril 2019
- Concepteur de véhicule électrique notamment de Buggys.
- Conversion électrique de véhicules à moteur thermique
- Conversion électrique + hydrogène de tracteur routier

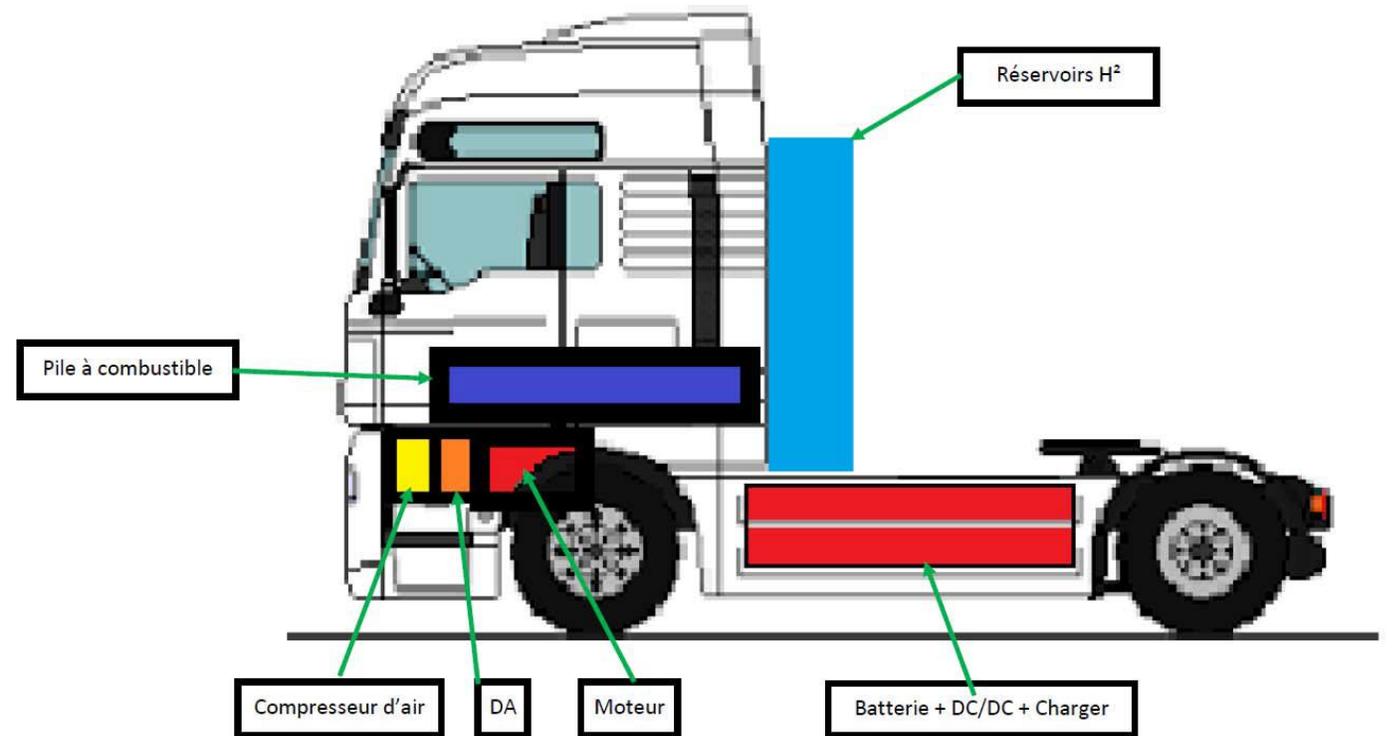


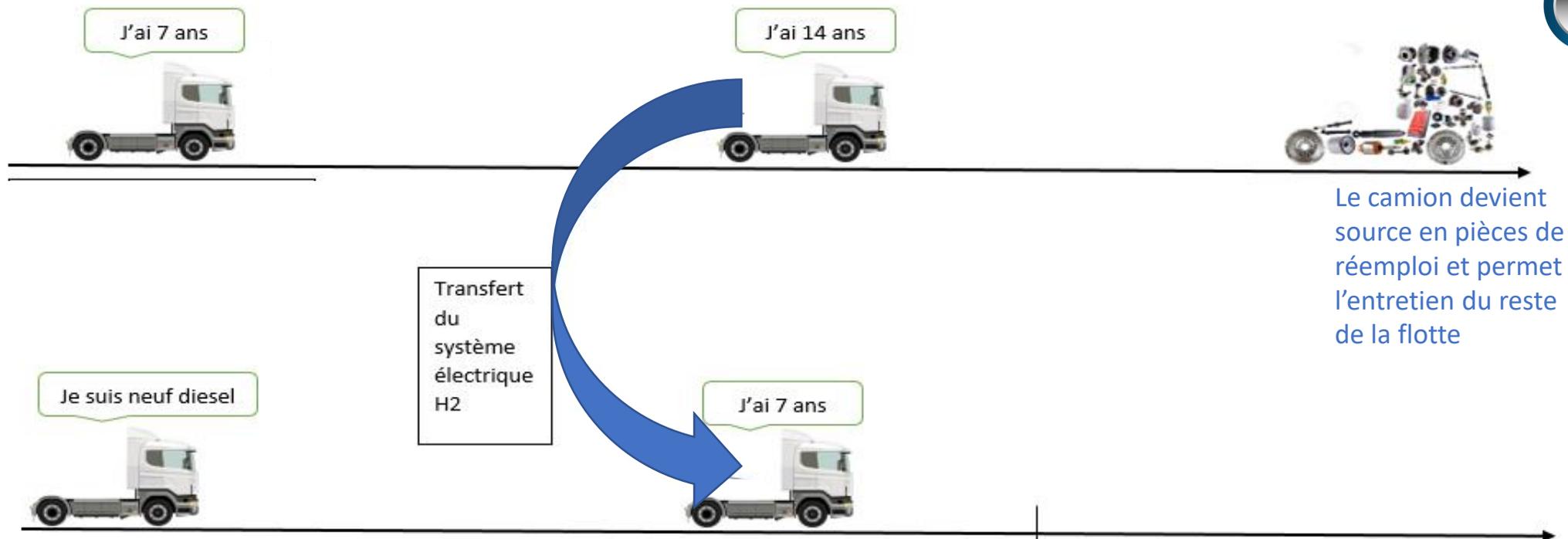
Pourquoi convertir ?

- Plus de casse moteur et de complément d'AdBlue
- Plutôt que d'acquérir des exemplaires neufs pour les remplacer, donnons leurs une seconde vie avec un groupe motopropulseur électrique et H2
- Système évolutif en fonction du développement des batteries ou de l'hydrogène
- Vous conservez l'investissement de la conversion qui sera transférable sur un même modèle
- Objectif : autonomie d'environ 400 kms



Principe de fonctionnement





Conversion d'un ou plusieurs véhicules de votre flotte, transfert du système puis réutilisation du stockage d'énergie photovoltaïque dans vos locaux .

Objectif indépendance énergétique



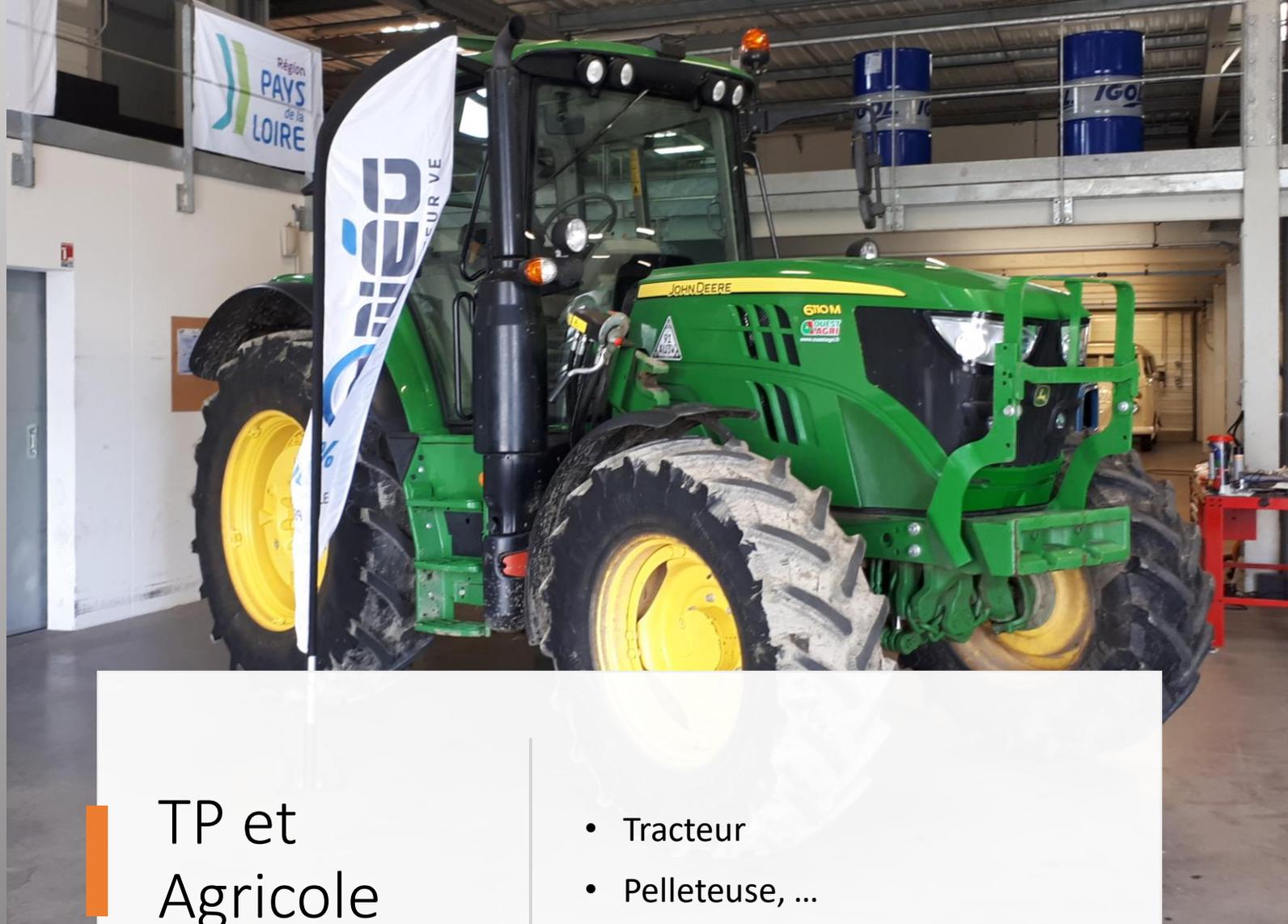
10 ans
Mise à jour / évolution autonomie
Entretien pile à combustible (Membrane)





Véhicules spécifiques

- Toupie Béton
- BOM
- Hydrocureur, ...



TP et Agricole

- Tracteur
- Pelleteuse, ...



: l'Innovation pour accélérer les mobilités H2

l'Innovation de procédé sur une technologie disruptive

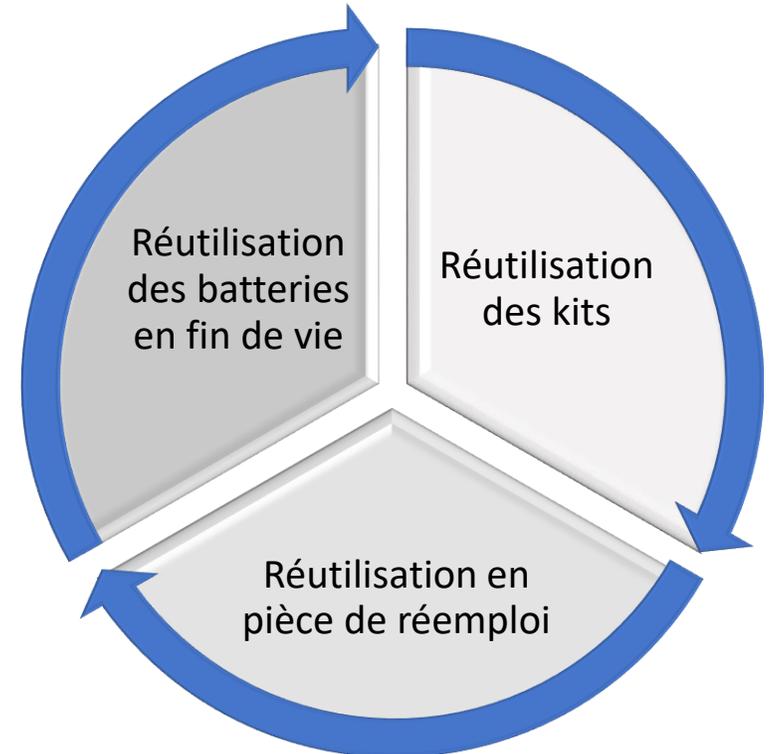


Prototypage

Garage partenaire

Ligne de Production

l'Innovation au service de l'économie circulaire



La solution la plus durable pour le transport routier et les batteries



Merci



SAS e-Néo
ZA La Colonne 2
85260 LES BROUZILS
02 85 29 91 91

contact@eneo-ve.fr

www.eneo-ve.fr